

Guide des aides économiques

Aide aux jeunes pour l'innovation



OSEO

Bénéficiaires

Les établissements publics ou privés : second degré, écoles d'ingénieurs, d'enseignement technique ou agricole, d'architecture, IUT, IUP, universités...

Les associations de jeunes statutairement constituées.

Finalités

Développer un projet d'innovation dans le cadre de la scolarité, avec le soutien d'un tuteur qualifié (enseignant, professionnel).

Le projet doit être réalisé dans le cadre :

- soit d'une relation entre l'établissement de formation et une entreprise ou un centre de compétences,
- soit d'une association de plusieurs jeunes aux compétences complémentaires,
- soit d'une création d'activité

Dépenses financées

Dépenses externes d'achat de matériel non récupérable, de sous-traitance ou de conseil extérieur, de frais de déplacements, de recherche documentaire ou de personnel internes à l'établissement de formation.

Modalités d'intervention

Subvention pouvant financer jusqu'à 50% des dépenses totales du projet, dans la limite de 6.000 € TTC.

Contacts

OSEO Pays de la Loire

Direction Régionale
63, quai Magellen
BP 42304
44023 Nantes Cedex 1
Tél. 02.51.72.94.00
Tél. : 02.40.47.73.36